



Saison 2021/2022

**DISTRICT PARISIEN  
DE FOOTBALL**

**PARIS ENSEMBLE**

**75**

Jeudi 2 DECEMBRE 2021

**Bienvenue**

à toutes les équipes  
Parisiennes

**150 CLUBS**

**23 000**  
Licenciés  
& Licenciées



**Journal Numérique n°10**

**Commissions de la semaine**

- CDPME du 29/11/2021
- Commission Féminine du 30/11/2021
- Commission d'Organisation des Compétitions du 23/11/2021 et du 30/11/2021
- CDA du 18/11/2021



**RETOUR sur l'Assemblée Générale du 27 novembre 2021**

**Sommaire**

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-Verbaux
- Annexes



**Contacts**

Du LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Adresse : DISTRICT 75 DE FOOTBALL  
6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Telephone : 01-88-61-98-40.

Mail : [SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR](mailto:SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR)

[SITE INTERNET : https://district75foot.fff.fr](https://district75foot.fff.fr)





# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



**Ce samedi 27 novembre 2021 était la première Assemblée Générale après le début des compétitions du District Parisien. L'évènement s'est parfaitement déroulé, sous la présidence de M. Philippe SURMON, devant les représentants de 59 clubs Parisiens (846 voix).**

Nous remercions le club du P.U.C et son président M. Bernard COMMENT de nous avoir accueillis dans leurs locaux pour cette Assemblée Générale. Nous remercions aussi M. Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité, M. Angel PINAR, Commissaire aux comptes, M. Gilles POSTERNAK, Président de la Commission de Surveillance des Opérations électorale et Mme Meyrem SULEYMANOGLU représentante de la DRAJES IDF, pour leur présence. L'Assemblée générale a été ouverte par un discours du Président, M. Philippe SURMON, remerciant tous les clubs Parisiens de leur présence et se félicitant du début globalement réussi de l'activité du District.

Le Président s'est montré optimiste pour l'avenir du District tout en insistant que la réussite du District Parisien passera par le sérieux de tous.

## Les différents thèmes abordés au cours de cette Assemblée Générale :

- La disponibilité des terrains par M. Philippe SURMON, Président du District Parisien, et par M. Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité.
- La solidarité Foot avec le partenariat Restos du Cœur.
- La technique par M. Anthony FOURNIER, CTD DAP.
- Les activités par M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général du District.
- Les finances par M. Francis MARTIN, Trésorier Général du District.
- L'arbitrage par M. Nicolas DENNIELOU, Président de la Commission Départementale d'Arbitrage.
- Les violences sexuelles dans le sport par Mme. Meyrem SULEYMANOGLU représentante de la DRAJES IDF.

Cette Assemblée Générale a aussi été l'occasion d'élire le 21ème membre au Comité Directeur : Mme Nadia HAOUA, Club de Solitaire FC.

L'Assemblée générale s'est clôturée sur la remise du « Label Jeunes » Club Méritant d'Ile de France au CA Paris et le pot de l'amitié.



## Résultats des votes de l'assemblée Générale

### Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2021:

- Pour : 92.79 % (785)
- Contre : 7.21% (61)
- Abstention : 0%

### Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2021:

- Pour : 93.10% (769)
- Contre : 6.90% (57)
- Abstention : 0% (4)

### Approbation du Rapport d'Activité Saison 2020/2021 présenté par M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général:

- Pour : 88.53% (741)
- Contre : 11.47% (96)
- Abstention : 0% (9)

### Approbation du Rapport Financier au 30/06/2021 présenté par M. Francis MARTIN, Trésorier Général et M. Angel PINAR, Commissaire aux Comptes:

- Pour : 100% (704)
- Contre : 0% (0)
- Abstention : 0% (142)

### Approbation du Budget Prévisionnel 2021/2022 présenté par M. Francis MARTIN, Trésorier Général:

- Pour : 99.47% (755)
- Contre : 0.53 % (4)
- Abstention : 0% (87)

### Approbation du 21e membre, Poste vacant au Comité Directeur, Mme Nadia HAOUA, Club de Solitaire FC:

- Pour : 91.70% (740)
- Contre : 8.30% (67)
- Abstention : 0% (39)



## VICTOIRE DU DISTRICT 75



**Le samedi 27 novembre 2021 s'est déroulé l'interdistrict U15 féminin à Morfondé (77). Supervisées par Anthony FOURNIER (CTD DAP) et brillamment encadrées par Kenza DIAB (CA Paris 14) et Claire REGNAULT (Paris FC), nos joueuses se sont rendues pleines d'envie et de motivation sur les terrains de la Ligue de Football d'Ile de France.**

Nos joueuses ont commencé fort avec une victoire 3-0 contre le district du 93, avant de s'imposer 2-0 contre le district du 77 pour finir sur une victoire 2-1 contre le district du 78.

Notre équipe a fait preuve d'un super état d'esprit et a représenté dignement leurs clubs respectifs, le Paris FC, Paris 13 Atletico, Solitaires FC, l'ES 16 et la Salésienne.

Prochaine étape le 8 décembre 2021 pour les filles sélectionnées en régional.

Les encadrantes qui motivent les joueuses U15 dans les vestiaires





# LE FOOTBALL PARISIEN ENSEMBLE POUR **LES RESTOS DU COEUR**

Le District parisien de Football organise pour les restaurants du coeur une collecte le

**8 DÉCEMBRE 2021**

dans tous les clubs parisiens.

**ON COMPTE SUR VOUS !**

## Produits recherchés :



Féculents



Boite de conserve



Farine



Dessert & goûter



Hygiène pour femmes



Brosse à dents



Shampooing

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site du District Parisien

#DISTRICT75



PROGRESSEZ  
EN SPORT  
ET EN SANTÉ





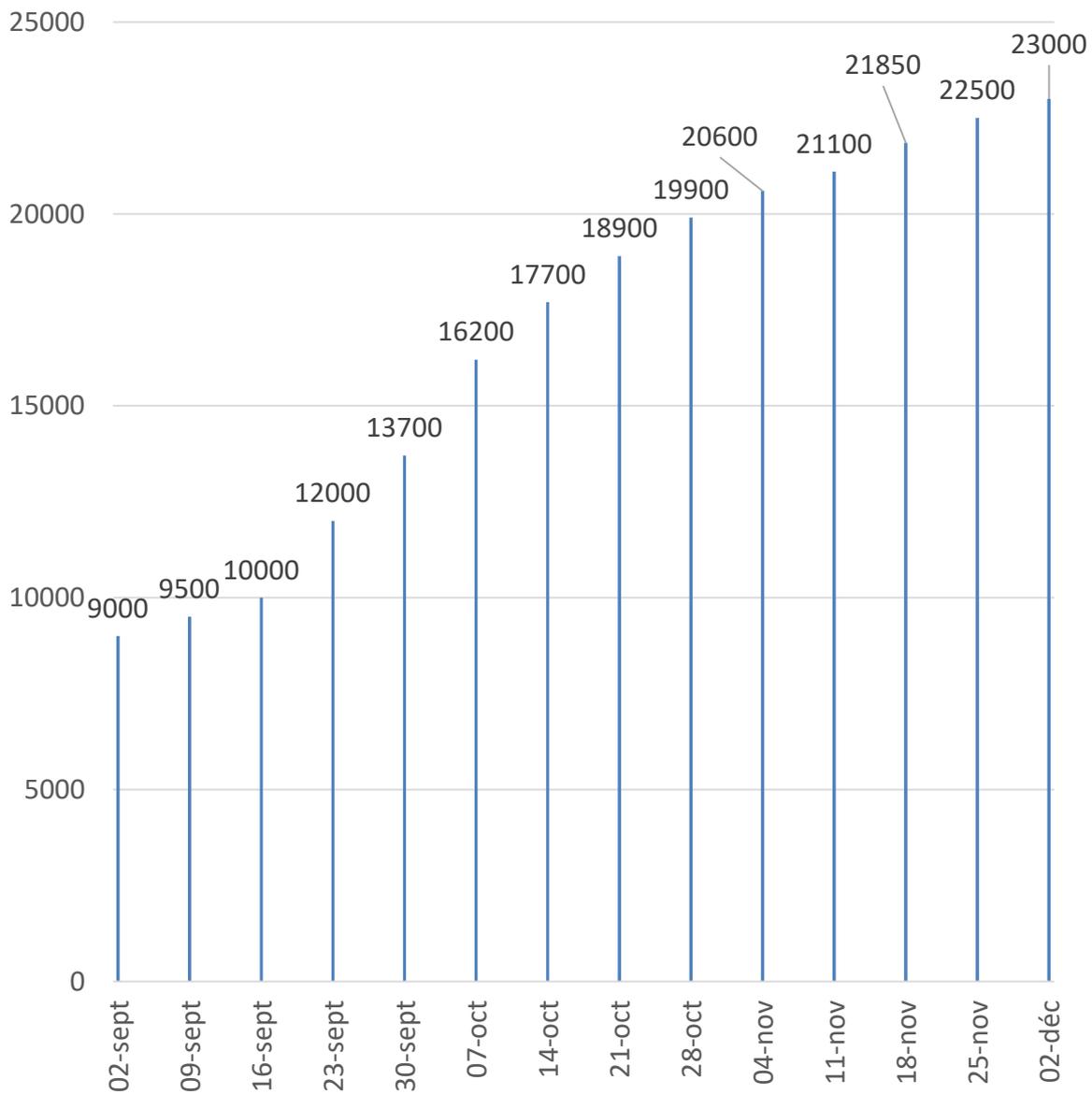
# DISTRICT PARISIEN de football

PARIS ENSEMBLE

*saïson 2021/2022*

## Le nombre de licenciés et licenciées

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des **20000** licenciés et licenciées inscrits. Pour la première année de création, c'était un objectif à atteindre.



# INFORMATIONS



## #RETOUR AU FOOT

### PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans et 2 mois



#### LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».

Télécharger l'application



#### POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement.

Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).

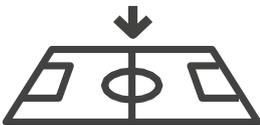


#### QUI EST HABILITÉ À CONTRÔLER ?

Les clubs doivent désigner un référent Covid chargé de coordonner le dispositif.

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.



#### DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1<sup>er</sup> octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) - à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservés exclusivement à l'accès des spectateurs - et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



#### SANS CONTRÔLE, QUELS RISQUES ENCOURUS ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité du club peut être engagée, la loi prévoyant un régime progressif :

- au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé durant sept jours maximum, dans l'attente de la mise en conformité ;
- en cas de manquement à plus de trois reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.



# INFORMATIONS



ATTENTION !!

## Rappel à tous les clubs

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match, un sujet par mail et utiliser l'adresse officielle du club.**



Attention, si vous n'utilisez pas la FMI (feuille de match informatisée) ou que votre tablette ne fonctionne pas, prévoyez une feuille papier à remplir par les 2 équipes et l'arbitre.

Les feuilles de match sont à transmettre au secrétariat au plus vite par courrier, e-mail ou directement au siège du district 75, avant mardi 12h .



### ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL  
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL : [SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR](mailto:SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR)

SITE : <https://district75foot.fff.fr>

LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.



## PREPARATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE



**Le responsable Footclubs de votre club doit vous attribuer des droits « Gestion FMI »**

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 1	Seniors D3 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 2	Seniors D4 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 5	Cdm D1 (75)

**Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur <https://fmi.fff.fr>**

- 1<sup>er</sup> Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2<sup>ème</sup> «Récupérer vos rencontres » en haut *pour lesquelles vous avez le droit Footclubs*
- 3<sup>ème</sup> «Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4<sup>ème</sup> Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5<sup>ème</sup> Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6 «Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

**Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

**Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » la veille du match au plus tard.**

*Lorsque la Feuille de Match Informatisée ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.***

*Retrouvez les informations sur la présentation des licences avant match en [cliquant ici](#)*

### Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au 1er Juillet et au 1er Janvier sur <https://fmi.fff.fr/assistance/>

## Purge des sanctions

### Rappel concernant la purge de sanction (Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

#### *Discipline*

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, ***une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.*** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

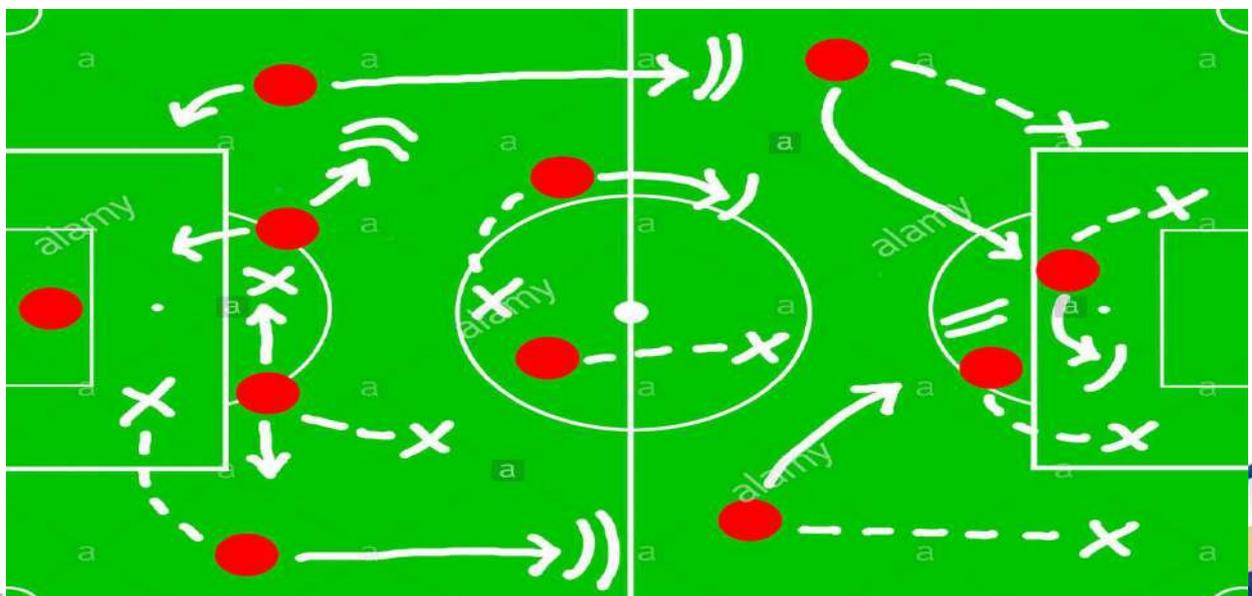
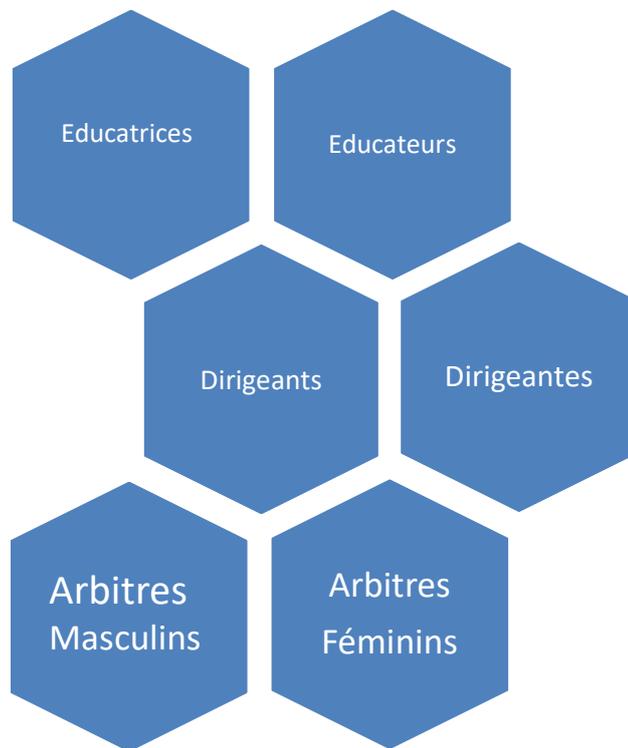
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

# FORMATIONS





## FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES



**Le District 75 organise des modules CFF3 en décembre 2021**

MODULE U17 - U19 du 20/12/2021 au 21/12/2021

MODULE SENIORS du 22/12/2021 au 23/12/2021

Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F : <https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter

**le correspondant IR2F Tél : 01 85 90 03 79**

**Email : [formations@paris-idf.fff.fr](mailto:formations@paris-idf.fff.fr)**

## FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES



Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité

« Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

## FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE



Se connecter à l'adresse <https://district75foot.fff.fr/simple/formations-initiales-darbitres/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



**Session 1** : 6, 7, 13 et 14 novembre 2021.

**Session 2** : 8, 9, 15 et 16 janvier 2022.

**Session 3** : 12, 13, 19 et 20 mars 2022.





## PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

### Calendrier des modules de formation

#### CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District	28/10/2021	29/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022		23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC	27/04/2022	28/04/2022	
26/05/2022	27/05/2022		30/05/2022	31/05/2022	

#### CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District	2/03/2022	3/03/2022	
28/02/2022	1/03/2022		4/04/2022	5/04/2022	
6/04/2022	7/04/2022		24/05/2022	25/05/2022	

#### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021		22/12/2021	23/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022		21/04/2021	22/04/2022	

#### MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-		
Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

#### CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	LIEU
24/02/2022	24/02/2022	
06/04/2022	06/04/2022	
04/06/2022	04/06/2022	

# PROCÈS-VERBAUX

CDPME

29/11/2021

Féminine

30/11/2021

Organisation des  
Compétitions

23/11/2021  
30/11/2021

CDA

18/11/2021





## Commission C.D.P.M.E

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 29/11/2021

**Président :** M. Ezzeddine MASMOUDI

**Présents :** M. Gaston GUENA - M. Pierre-Yves KERLOC'H

**Excusés :** M. Arnaud CIVIT - M. Jean-François CHERUBIN - M. Ndala MAKANGU

**Absent :** Représentant C.D.A

**Assiste :** Hamid BELMAHI

#### Ouverture de la séance à 19h05

### INFORMATIONS

#### - Rappel du rôle de la commission C.D.P.M.E

*Le Président de la commission rappelle aux membres présents le rôle de la C.D.M.P.E*

- Voir avec le président de la CDA la désignation d'un représentant d'arbitrage afin d'assister à toutes les réunions de la C. D. P. M. E

- Lundi 10/01/22 : Formation délégués des clubs (mail à adresser aux clubs pour envoyer leurs délégués volontaires)  
Avertir la C.D.A

#### **Match n° 23409247 Paris Sport Culture / AS Paris du 05/12/21**

(Hors présence de M. MASMOUDI)

*Proposition de la présence d'un trio arbitral efficace, d'un représentant du Comité Directeur et d'un délégué.  
M. GUENA s'est proposé en tant que volontaire pour cette mission.*

#### **Match n° 23404289 Espérance Paris 19 / ES 16<sup>ème</sup> U14 D1 du 12/02/22**

*Après lecture du rapport de l'arbitre :*

*La commission décide de convoquer les Présidents et Educateurs des deux clubs pour sa réunion du 17/01/22.*

*Désignation de 3 arbitres. Le paiement de l'arbitre central sera à la charge du club recevant, celui des assistants à la charge des deux clubs.*

*Désignation d'un délégué et d'un Représentant du Comité Directeur.*

- **Faire le point sur les prochaines détections des matchs à risque.**

**Match n° 23965275 Enfants Passy / AS Paris U18 D3. A du 27/03/22**

*Convocation le 07/03/22 des Présidents des 2 clubs, Educateurs et Capitaines.*

- **Désignation d'un responsable de la rédaction des PV de la C. D. P. M. E ;**

*Mr P-Y KERLOC'H est proposé par le Président de la commission, ce dernier accepte.*

Séance levée à 20h15.



## Commission Football Féminin

### PROCES-VERBAL

Réunion du 30/11/2021

**Président** : M. Beroy Olivier

**Assistent** : Mmes Pieters Mélanie, Hillevouan Valérie, Natalie Mayer MM. Karamoko Abou, Civit Arnaud, Slimane El Hamel

**Absent excusé** : Mme Ngo Julie

### CRITERIUMS

**Le président Olivier Beroy propose un tour de table pour faire un premier bilan de ce début de saison.**

MM. Abou Karamoko et Olivier Beroy évoquent le peu de match en U11F et U13F et certains comportements au bord des terrains.

Proposition de poule unique la saison prochaine : adoptée par la majorité.

Proposition de mettre en place une fiche Fair Play sur l'exemple du carton vert remplie par l'éducateur et à rendre au district après chaque match : fiche à proposer à la prochaine commission.

Mme Natalie Mayer demande à pouvoir avoir le classement sur footclub pour le criterium foot à 7.

Le CTD DAP verra pour la phase 2 et pour la saison prochaine de passer en « championnat »

Paris féminin FC, la Camilienne et l'ACBB ( sous réserve d'acceptation du District 92) intègrent la pratique foot à 7 Sénior.

### LES PARISIENNES Ô FOOT

**La commission fait le point sur les prochaines journées à effectuer.**

M. Abou Karamoko propose peut-être un créneau début janvier en salle et/ou au five Paris 13

Le CTD DAP, Fournier Anthony informe qu'il faudrait au moins en faire une par mois en 2022, dans les clubs notamment.

Proposition de faire la dernière Parisienne ô foot au stade Emile Anthoine avec toutes les féminines du territoire. Le CTD DAP en parlera au comité directeur du District.

## FORMATIONS EDUCATRICES

Le CTD DAP, Anthony FOURNIER informe sur les dates des formations CFF1 100% féminin :

- **Module U9 (7-8 ans) : 25/04/2022 – 26/04/2022**
- **Module U11 (9-10 ans) : 23/01/2022 – 24/02/2022**

Le CTD DAP rappelle que le planning annuel est disponible sur le site du District et que les formations ouvrent 45 jours avant le début de celle-ci sur le site de l'IR2F.

## DETECTIONS - SELECTIONS

### Interdistrict U15F

M. Fournier Anthony diffuse les photos de l'interdistrict U15F et fait un retour sur cette journée.

Le CTD DAP évoque la création de l'INF Clairefontaine pour les U13F et propose des dates pour les détections :

- 11 et 12 Décembre : Observation de match
- 22 janvier : Observation de match
- 2 février : tour de détection avec présentation de la FFF au District.

## CHALLENGE

<b>U11 15/01</b> 1 poule de 4 équipes	tour 2 : 12/02	finale : 23/04
3 poules de 3 équipes		
<b>U13 15/01</b> 4 poules de 3 équipes	tour 2 : 12/02	finale : 2/04
<b>U15 15/01</b> 2 poules de 4 équipes		finale 23/04
<b>U18 23/04</b> 1 poule de 4 équipes		
<b>Senior à 7 8/01</b> 3 poules de 3 équipes	tour 2 : 12/02	finale 23/04

Tirage au sort effectué par tous les membres de la commission chacun leur tour.

Mise en place des règlements pour chaque catégorie.

### CHALLENGE U11

Poule A
ACP15
Championnet
PUC
Petits Anges

Poule B
Salésienne
Paris 13 Atletico
Paris Alesia

Poule C
ES16
US Paris XI
CA Paris 14

Poule D
Solitaire FC
Camilienne
PFC

### **CHALLENGE U13**

Poule A
Ca Paris 14
PUC
Petits Anges

Poule B
Solitaire
Championnet
Paris 13 Atletico

Poule C
Camilienne
PFC
ES 16

Poule D
US Paris XI
Salesienne
Pouchet

### **CHALLENGE U15**

Poule A
Pitray Olier
Salesienne
Ca Paris 14
Petits Anges

Poule B
Camilienne
ACP15
Pouchet 17
Paris Alesia

**CHALLENGE U18**

Poule Unique
Nicolaite Chaillot
Salesienne
Pitray Olier
Petits Anges

**CHALLENGE SENIORS A 7**

Poule A
CA Paris 14 2
PUC
Camilienne 1

Poule B
Camilienne 2
Paris féminin FC
ACBB

Poule C
O. Montmartre
CA Paris 14 1
Paris arc en ciel



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

Réunion du 23/11/2021

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Anthony PINTO – Arthur FLEURY

**Absent excusé** : M. Jean François CHERUBIN

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### CHAMPIONNATS SENIORS

##### **Match n° 23409208 SEIZIEME ES 2 / SOLITAIRES FC 2 du 07/11/21 D2**

Reprise du dossier – En complément des constatations relatées dans le PV du 09 novembre 2021, il s'avère que le comptage des pass' sanitaires valides des joueurs inscrits sur la feuille de match plus qu'au nombre de 11 après le retrait des joueurs n°6 (non contrôlé), 7 (présentation d'un pass sanitaire d'une autre personne) et 8 (pass sanitaire non valide) ne permet pas le déroulement de ce match. En effet, au jour du match ils sont au nombre de 4 joueurs dont le pass' sanitaire est contrôlé et valide. Les joueurs 9 (présentation d'un pass sanitaire d'une autre personne), et

10 (présentation d'un pass sanitaire d'une autre personne) restent inscrits sur la feuille de match et le compte rendu d'examen de biologie du laboratoire BIOPATH Bobigny fourni en commission, et, qui n'était apparemment pas en possession des joueurs le jour du match est dépourvu de QR code ce qui ne permet pas l'alimentation du pass' sanitaire de la personne. Il en est de même pour le joueur 11 non contrôlé le jour du match suite à l'intervention non appropriée du coach de l'ES SEIZIEME. Pour les autres QR CODE des joueurs 5, 12, 13 et 14 voir PV du 09/11/21. Le nombre de pass' sanitaire qui aurait pu être valide le jour du match est inférieur à 8.

*La commission décide match perdu par forfait à l'équipe de l'ES SEIZIEME.*

**Match n° 23409622 RACING CLUB 18 / PARIS 15 AC du 21/11/2021 D3.B**

A la lecture de la feuille de match et du rapport de Paris 15 AC.

*La commission donne match perdu par forfait à l'équipe RACING CLUB 18.*

*Le référent COVID ou toute autre dirigeant majeur licencié du club recevant doit impérativement organiser le contrôle des pass sanitaires de l'ensemble des protagonistes d'un match et au minimum ceux repris sur la feuille de match en présence du référent COVID ou tout autre dirigeant licencié du club visiteur. Si l'équipe visiteuse est la plus diligente a demandé que ce contrôle s'effectue, le club recevant s'exécute en organisant ce dernier.*

**Match n° 23409760 SALESIENNE De Paris 2 / AF Paris 18 1 du 05/12/21 - D3.B**

**Match n° 23409774 SALESIENNE De Paris 2 / Paris Xiii E.S. 1 du 16/01/21 - D3.B**

Transmission de la commission de discipline – suspension de terrain de 3 matches dont 1 avec sursis

*La commission demande au club de la Salésienne de fournir les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) obtenues pour ces deux matches en dehors des arrondissements du 16ème, 17ème et 18ème.*

## COUPE SENIORS

**Courriel LES ENFANTS DE PASSY attirant l'attention de la commission sur le fait qu'il n'apparaisse pas dans la liste publiée des équipes participant à cette compétition.**

Il s'avère qu'une erreur administrative est à l'origine de cet oubli.

*La commission a donc intégré cette équipe et procédé à un tirage au sort avec l'ensemble des équipes exemptes de ce tour. Match programmé le 18 décembre 2021 ASC PARISII – ENFANTS DE PASSY.*

**Match n° 24206231 LA PANAMICAINE / PITRAY OLIER PARIS du 28/11/2021**

Courriel de la DJS pour le changement de terrain et de l'heure du coup d'envoi.

*La commission accède à la demande, ce match se déroulera au stade LENGLEN à 15H voir site.*

## CHAMPIONNAT SENIORS CDM

**Match n° 23485877 PARIS 15 AC / SOLITAIRES FC du 26/09/2021.**

Courriel en date du 21 novembre 2021 de PARIS 15 AC ne comprenant pas le forfait infligé à son équipe.

Il est rappelé que le résultat de ce match par la FMI n'a jamais été transmis via l'application.

Etant donné que la première demande de la commission est en date de sa réunion du 19 octobre 2021 publié le 21 octobre 2021 restée sans effet.

*La commission maintient sa décision pour non-respect des délais et demande un rapport à l'arbitre officiel de ce match sur la présence ou non de l'équipe du club visiteur.*

**CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES****Match n° 23460247 PARIS XI US / PARIS FEMININ FC du 20/11/2021 D1**

Courriel de Paris Féminin FC annonçant son forfait.

*La commission enregistre le 2ème forfait avisé de Paris Féminin FC séniors féminines.*

**Match n°23486574 FC PARIS ARC-EN-CIEL – CAMILLIENNE S.12 du 04/06/2021 D1**

Demande de report avancé au 12/02/22 de FC PARIS ARC-EN-CIEL avec accord du club visiteur.

*La commission refuse d'accéder à la demande, les deux dernières journées de championnat doivent se jouer le même jour.*

**CHAMPIONNAT ANCIENS****Match n° 23433908 SALESIEENNE DE PARIS / SORTING CLUB PARIS du 21/11/2021**

Après lecture de la feuille de match, du rapport de M. l'arbitre officiel et des deux clubs.

Il s'avère que le SPORTING CP a contesté et interrompu le contrôle des pass 'sanitaires de façon intempestive. Ensuite, l'encadrement a laissé dérouler le temps au-delà de l'acceptable afin de consentir le retrait des joueurs qui ne pouvaient pas prendre part à la rencontre.

*La commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe du SPORTING CP et transmet à la commission de discipline pour les comportements et propos injurieux.*

**Match n° 23963588 AS HAJDUK VELJKO / SALESIEENNE DE PARIS 2 du 14/11/2021 D2.A**

Sans réponse du club recevant.

*La commission donne match perdu par forfait au club AS HADJDUK VELJKO 1<sup>er</sup> forfait et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière).*

**Match n° 23963700 ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR / PARIS XVII POUCHET du 28/11/2021 D2.B**

Courriel des EGDO demandant le report du match à une date ultérieure.

*La commission refuse d'accéder à la demande, la raison invoquée n'étant pas un motif de report.*

**COUPE ANCIENS**

**Courriel de LA SALESIEENNE DE PARIS attirant l'attention de la commission sur le fait qu'il a été engagé trois équipes et non 1 à cette compétition.**

Il s'avère qu'une erreur administrative est à l'origine de cet oubli.

*La commission déplore ces situations et a donc intégré les équipes 2 et 3 de LA SALESIEENNE DE PARIS et procédé à un tirage au sort avec l'ensemble des équipes exemptes de ce tour.*

*Match programmé le 09 janvier 2022 : SALESIEENNE 1 / SALESIEENNE 3 - RACING CLUB 18 2 / SALESIEENNE 2*

**JEUNES****U14****Championnat U14****MATCHES U14 D1 et U14D2.A MACCABI PARIS METROPOLE à domicile au stade Alain MIMOUN**

Courriel du MACCABI PARIS METROPOLE demandant que le coup d'envoi de ses rencontres soit à 15H45 au lieu de 16H.

*Hors présence de M. BENGUIGUI, La commission donne son accord. (Voir PV 16/11/21 – accord sans réserve pour 30 minutes autour de l'heure initiale)*

**Coupe U14****Match n° 24206354 TERNES PO / MACCABI PARIS METROPOLE du 27/11/2021**

Demande de la DJS avec accord des deux clubs pour avancer le coup d'envoi de la rencontre à 15H au lieu de 16H.

*La commission donne son accord.*

**Match n° 24206344 JAM / PARIS 15 AC du 27/11/2021.**

Demande de la DJS avec accord des deux clubs pour inverser la rencontre. PARIS 15 AC reçoit.

*La commission donne son accord.*

**U16****Championnat U16****Match n° 23434490 PARISIENNE ES 2 / PARIS 15 AC 2 du 21/11/2021 D3.A**

Courriel de l'ES PARISIENNE annonçant le jour du match 4 joueurs positifs au COVID plus le coach. La situation s'apprécie le jour du match au nombre de joueurs disponibles par rapport à l'effectif global et au nombre de matches à disputer ce jour en compétitions. De plus, aucune preuve de déclaration à l'ARS n'est fournie et la décision de confinement. Enfin, ce même jour, l'équipe 1 U16 du club a joué.

*La commission réserve sa décision dans l'attente des preuves des contaminations COVID déclarées à l'ARS.*

**Match n° 23434489 ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR / PARIS CA 2 du 21/11/2021 D3.A**

Courriel des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR déclarant forfait avisé.

*La commission entérine le 2<sup>ème</sup> forfait avisé de l'équipe du club ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR.*

**U18****Championnat U18****Match n° 23434007 PITRAY OLIER PARIS / PARIS 15 AC du 13/03/2022 – D1**

Demande sur footclub de PITRAY OLIER PARIS report avancé du match au 30/01/22 – accord du club visiteur.

*La commission donne son accord.*

**Match n° 23965338 ENFANTS DE PASSY / BON CONSEIL AS 2 du 23/01/2022 – D3.C**

Accord des deux clubs pour un report avancé de la rencontre au 28/11/2021.

*La commission donne son accord.*

## FEUILLES de MATCH MANQUANTES

### 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U14 D1 : match n° 23404266 PARISIENNE ES / NICOLAITE CHAILLOT du 20/11/21.

## FORFAITS GENERAUX

### SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/2021)

### SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

### SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

### SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

### U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

### U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/2021)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/2021)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/2021)

### U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/2021)

### U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/2021)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

### U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

### ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/2021)

### ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/2021)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

## TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

### **COUPE 75 SENIORS**

Tour de cadrage le 28/11/21

1/16 de finale le 09/01/22

### **COUPE 75 SENIORS Amitié**

1<sup>er</sup> tour le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 2 exempts (voir site)

1 /4 de finale le 20/02/22

### **COUPE 75 CDM**

Tour de cadrage le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 14 exempts (voir site)

1/8 de finale le 20/02/22

### **COUPE 75 SENIORS Féminines**

Tour de cadrage le 08/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 11 exempts (voir site)

1/8 de finale le 19/02/22

### **COUPE 75 U20**

1/8 de finale le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 (voir site)

1 /4 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U18**

1/16 de finale le 09/01/22

1/8 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U16**

1/8 de finale le 28/11/21

1 /4 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U16 Amitié**

Tour de cadrage le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 10 exempts (voir site)

1/8 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U14**

1/16 de finale le 27/11/21

1/8 de finale le 09/01/22

**COUPE 75 U14 Amitié**

Tour de cadrage le 15/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 10 exempts (voir site)

1/8 de finale le 19/02/22

**COUPE 75 Anciens**

Tour de cadrage le 09/01/22

1/16 de finale 30/01/22



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

Réunion du 30/11/2021

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Anthony PINTO – Arthur FLEURY

**Absent excusé** : M. Jean François CHERUBIN

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### CHAMPIONNATS SENIORS

**Match n°23409733 Couronnes OFC 2 / Académie Football Paris 18 Séniors D3. B du 28/11/21**

Courriel de l'Académie Football Paris 18 du 28/11/21 signalant l'inversion du score sur la FMI. Confirmation du club de COURONNES OFC.

*La commission procède à la correction.*

**Match n°23409346 Paris Alésia / Solitaires 2 Séniors D2 du 05/12/21**

Courriel de Paris Alésia FC du 30/11/2021 communiquant le terrain de repli suite à la suspension de terrain.

*La commission fixe la rencontre à 15h30 sur le stade Gabriel PERI 136 Ave Frédéric et Irène JOLIOT CURIE 92000 NANTERRE.*

**Match n°23927093 ASC Parisii /Ternes PO Séniors D4. C du 05/12/21**

Courriel de la DJS et ASC Parisii du 29/11/2021 changement de terrain pour revenir à l'horaire officiel le dimanche 05/12/21 à 15H au lieu du 04/12/21 à 19H.

*La commission entérine ce changement.*

**Match n° 23926898 JS PARIS / LA PANAMICAINE D4.A du 05/12/21**

Courriel de la JS PARIS informant qu'ils ont obtenu le créneau de 13H au lieu de 15H.

*La commission donne son accord sous réserve d'obtenir l'accord du club visiteur.*

**Match n° 23409763 AS PARIS 2 / PARIS XIII ES D3.B du 05/12/21**

Courriel de l'AS PARIS avec justificatif informant de la fermeture totale de ses installations du 29/11/21 au 12/12/21.

*La commission fixe cette rencontre le dimanche 19/12/21 avec un coup d'envoi entre 13H et 15H30.*

**CHAMPIONNAT SENIORS CDM****Match n° 23485877 PARIS 15 AC / SOLITAIRES FC du 26/09/2021**

Rapport de l'arbitre officiel précisant que l'équipe de SOLITAIRES FC était absente.

*La commission ne revient pas sur sa décision (voir PV du 9/11/21) et donne match perdu par forfait à l'équipe de SOLITAIRES FC 1er forfait et lui inflige l'amende de 40 € (cf annexe financière)*

**CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES****Match n° 23460256 PARIS ARC EN CIEL / PARIS FEMININ FC D1 du 27/11/21.**

Courriel de Paris Féminin FC annonçant son forfait.

*La commission enregistre le 3ème forfait avisé et le forfait général de l'équipe séniors Féminines de Paris Féminin FC et lui inflige une amende de 100€ (cf annexe financière).*

**CHAMPIONNAT ANCIENS****Match n° 23433899 PARIS 15eme O / RACING CLUB 18 Anciens D1 du 17/10/21**

Courriel de Paris 15eme O. du 24/11/2021 fournissant la feuille de match papier.

*La commission ne peut revenir sur sa décision (voir PV du 16/11/21). Il convient d'être plus vigilant à l'avenir. Le score est donc de 0/1 Racing Club 18 conservant le but marqué et zéro point (match perdu sur le terrain).*

**Courriel de AS HAJDUK VELJKO du 23/11/2021 Anciens D2.A**

Attribution d'un nouveau terrain pour ses matches de la saison 2020/2021 terrain n°3 au stade de BOBIGNY.

*La commission en prend note sauf pour le 10/04/22 qui se jouera sur le terrain n°1.*

**Courriel de MINHOTOS G.S. OS du 29/11/2021 Anciens D2.B**

*La commission en prend note de cette mise en conformité avec la demande de début de saison des services de la Mairie de paris.*

**JEUNES****U16****Championnat U16****Match n° 23434403 AS PARIS / PARIS 15 AC D2.B du 05/12/21**

Courriel de l'AS PARIS avec justificatif informant de la fermeture totale de ses installations du 29/11/21 au 12/12/21.

*La commission fixe cette rencontre le dimanche 19/12/21 avec un coup d'envoi entre 12H et 15H30.*

**Match n° 23434490 PARISIENNE ES 2 / PARIS 15 AC 2 du 21/11/2021 D3.A**

La commission n'a pas reçu les pièces demandées.

*La commission fixe la date butoir au 06/12/21 sous peine de match perdu par forfait.*

**Coupe U16****Match n° 24206283 AF PARIS 18 / NICOLAITE CHAILLOT du 28/11/21.**

Courriel de l'AF PARIS 18 du 25/11/21 informant que l'éducateur a été infecté par la COVID.

*La commission est dans l'attente de la déclaration à l'ARS pour la mise à l'isolement du groupe U16 et fixe la date butoir au 06/12/21. Décision prise lors de la prochaine réunion.*

**U18****Championnat U18****MATCH n° 23433969 AF Paris 18 / ES Parisienne du 21/11/2021 U18 D1**

A la lecture de la feuille de match, l'équipe visiteuse absente.

*La commission donne perdu par forfait (2<sup>ème</sup> forfait) à l'équipe 1 U18 de l'ES PARISIENNE et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).*

**Match n° 239665373 MINIS MAXIS / PARIS 13 Atlético du 05/12/21 – D3.B**

Accord des deux clubs pour un report avancé de la rencontre au 04/12/21 à 17H

*La commission donne son accord.*

## DIVERS

**Courriel de l'AS PARIS avec justificatif informant de la fermeture totale de ses installations du 29/11/21 au 12/12/21.**

*La commission maintient toutes les rencontres de l'AS Paris à l'extérieur du 4 et 5 décembre 2021, et traitera les matchs du 11 et 12 décembre 2021 lors de sa prochaine réunion du 07/12/21.*

## FEUILLES de MATCH MANQUANTES

### 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

+45 ans : match n° 23931760 BUTTES CHAUMONT SC / CRAMPONS PARISIENS du 28/11/21

### 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

U14 D1 : match n° 23404266 PARISIENNE ES / NICOLAITE CHAILLOT du 20/11/21.

## FORFAITS GENERAUX

### SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/2021)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/2021)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/2021)

### SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

### U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/2021)

### U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/2021)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

### SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

### U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

### SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

### U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

### ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/2021)

### U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/2021)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/2021)

### ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/2021)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

## TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

### **COUPE 75 SENIORS**

1/16 de finale le 09/01/22 – tirage effectué le 30/11/21 (voir site)

### **COUPE 75 SENIORS Amitié**

1<sup>er</sup> tour le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 2 exempts (voir site)

1 /4 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 CDM**

Tour de cadrage le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 14 exempts (voir site)

1/8 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 SENIORS Féminines**

Tour de cadrage le 08/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 11 exempts (voir site)

1/8 de finale le 19/02/22

**COUPE 75 U20**

1/8 de finale le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 (voir site)

1 /4 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U18**

1/16 de finale le 09/01/22 – tirage effectué le 30/11/21 (voir site)

1/8 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U16**

1 /4 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U16 Amitié**

Tour de cadrage le 09/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 10 exempts (voir site)

1/8 de finale le 20/02/22

**COUPE 75 U14**

1/8 de finale le 09/01/22

**COUPE 75 U14 Amitié**

Tour de cadrage le 15/01/22 – tirage effectué le 23 novembre 2021 – 10 exempts (voir site)

1/8 de finale le 19/02/22

**COUPE 75 Anciens**

Tour de cadrage le 09/01/22

1/16 de finale 30/01/22



DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS VERBAL N°5 DU 18 NOVEMBRE 2021  
SAISON 2021-2022



**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

**SECTION LOIS DU JEU**

**SAISON 2021-2022**

**Réunion restreinte du 18 Novembre 2021**

Étude des réserves techniques.

**Dossier n°1 : match du 26/09/2021 – Seniors – D3 A – Enfants de la Goutte d'Or 2 - Paris 15 A.C. 2**

Score final : 3 - 4.

**Réserve technique déposée par Enfants de la Goutte d'Or 2.**

La Section Lois du Jeu de la CDA,  
Considérant les pièces versées au dossier,  
Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Décide, en l'attente d'informations complémentaires, de reporter l'étude de ce dossier.

**Dossier n°2 : match n° 23433944 du 10/10/2021 – U18 – D1 – Couronnes OFC - Paris CA**

Score final : 1 - 1.

**Réserve technique déposée par Couronnes OFC.**

La Section Lois du Jeu de la CDA,  
Considérant les pièces versées au dossier,  
Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F. stipulant notamment que « *la faute technique, qui correspond à une décision de l'arbitre non conforme aux Lois du Jeu, n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre* »,

Considérant le fait que la réserve technique déposée par Couronnes OFC est intervenue durant le temps additionnel de la deuxième période de la rencontre,  
Considérant le fait que cette réserve technique porte sur une reprise du jeu faisant suite à un avertissement donné à un joueur de Couronnes OFC,

Considérant le rapport et les explications de l'arbitre de la rencontre, qui stipulent notamment que l'arbitre était sur le point de siffler la fin du match au moment des faits incriminés par la réserve technique,

Considérant le fait que les diverses pièces du dossier ne permettent pas d'établir que l'arbitre a commis une faute technique, mais établissent en revanche que cette éventuelle faute technique n'aurait pas eu d'incidence sur le score final de la rencontre,  
Considérant en outre que la partie de la F.M.I. destinée à la retranscription des réserves techniques apparaît signée mais ne comporte que la mention « R.A.S. »,

Par ces motifs, dit la réserve technique de Couronnes OFC **irrecevable sur la forme et sur le fond, confirme le résultat acquis sur le terrain** et transmet le dossier à la Commission des Compétitions pour homologation du résultat.

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.**

**Dossier n°3 : match n° 23434681 du 17/10/2021 – U16 – D1 – CFF Paris - Paris CA**

Score final : 2 - 2.

**Réserve technique déposée par CFF Paris.**

*Intitulé de la réserve : « Penalty pour CFF Paris. Le joueur exécute le penalty, manque son tir puis le but est marqué par un coéquipier. Des joueurs de CFF Paris étaient dans la surface de réparation avant que le ballon soit botté. L'arbitre annule le penalty et accorde coup de pied de but au lieu de refaire le penalty. Cette décision nous coûte la victoire (3-2) et les 3 points. L'arbitre reconnaît qu'il a fait une erreur. »*

La Section Lois du Jeu de la CDA,

Considérant les pièces versées au dossier,

Considérant l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F. stipulant notamment que les réserves techniques doivent être formulées « à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ».

Considérant le fait que la réserve technique du CFF Paris porte sur une décision ayant eu lieu à la 83e minute du match,

Considérant le rapport de l'arbitre qui stipule que la réserve a été déposée après le match, dans le vestiaire de l'arbitre, alors que celui-ci était en train de remplir la F.M.I.,

Par ces motifs, dit la réserve technique de CFF Paris **irrecevable sur la forme, confirme le résultat acquis sur le terrain** et transmet le dossier à la Commission des Compétitions pour homologation du résultat.

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.**

Nicolas DENNIELOU  
Le Président

Pierre-Edouard MORLET  
Le Secrétaire Général



DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS VERBAL N°4 DU 18 NOVEMBRE 2021  
[SAISON 2021-2022](#)



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**SAISON 2021-2022**

**Réunion du 18 Novembre 2021**

**Président de séance :** Nicolas DENNIELOU

**Présents :** Mlle CREIGNOU, MM. BERKEMAL, BOUDJEDIR, BOUGATTAYA, BOURDIL, BOUTCHICHE, DELANGRE, DOUAY, GHOULI, MORLET, REVEILLE, SIBA et TABTI.

**Assistent :** M.BEN AYED (Représentant des arbitres au CD).

**Excusés :** Mlle HAZGUER, MM. DELANGRE et EVERS.

### **Ordre du jour:**

1. Ouverture de la réunion par le Président de séance.
2. Audition de M. LR.
3. Point fonctionnement et rappels des prérogatives d'un membre de CDA
4. Courriers et informations générales.
5. Retour sur la réunion du Bureau de la CDA du jeudi 21 octobre 2021.
6. Retour sur le CD du jeudi 28 octobre 2021.
7. Décisions de la CDA suite aux tests du samedi 23 octobre 2021.
8. Ajustement du calendrier CDA 2021-2022.
9. Questions diverses.

Après un appel des présents et absents, la séance est ouverte à 19h30 par le Président de séance.

## **Déroulé de la réunion**

### **➤ Audition de M. LR**

Suite à la Commission Départementale de Discipline du 9 novembre 2021, M. LR comparaît devant la CDA alors qu'il est suspendu de désignations à titre conservatoire. L'arbitre auditionné était convoqué en Commission de Discipline suite à un envahissement de terrain ayant eu lieu lors du match Salésienne de Paris - EFE Sport du 26/09/2021.

– M. DENNIELOU, Président de la CDA, ouvre l'audition à 19h45. La CDA expose succinctement l'objet de la convocation de M. LR. Il est en effet reproché à M. LR :

- son retard de plus d'une demi-heure lors de sa convocation devant la Commission de Discipline.
- son attitude devant la Commission de Discipline, notamment matérialisée par les propos suivants : « La prochaine fois au moindre truc je vais arrêter le match et comme ça tout le monde sera content ».
- son comportement vis-à-vis de M. BOUGATTAYA (représentant de la CDA à la Commission de Discipline) suite à son audition.

– M. LR estime pour sa part :

- qu'il n'avait que dix minutes de retard à son audition, et qu'il a dû longuement attendre devant la porte du District avant que l'on ne lui ouvre.
- que son audition devant la Commission de Discipline s'est bien déroulée.
- qu'il a seulement dit qu'il arrêterait désormais ses matchs en cas d'envahissement de terrain.

– M. LR reproche en outre à M. BOUGATTAYA de lui avoir coupé la parole et estime que c'est à M. BOUGATTAYA de s'excuser auprès de lui.

– M. BOUGATTAYA explique à M. LR qu'il a agi de la sorte pour le protéger et afin d'éviter qu'il ne se mette davantage en difficulté face aux joueurs et aux clubs.

– Dans une démarche constructive, plusieurs membres de la CDA tentent par la suite, à de multiples reprises mais sans succès, de raisonner M. LR et de convaincre celui-ci d'écouter les conseils de la Commission afin qu'il puisse progresser dans sa pratique de l'arbitrage.

Considérant l'article 39 du Statut de l'arbitrage et l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la Commission Départementale d'Arbitrage,  
Considérant les faits reprochés à M. LR,  
Considérant les explications données par M. LR,

Considérant l'impossibilité d'établir un dialogue constructif avec M. LR,  
Considérant l'attitude véhémement de M. LR face à la Commission,

Par ces motifs, la CDA décide d'infliger à M. LR deux matchs de non-désignation ferme et un mois de non-désignation avec sursis à compter du lundi 29 novembre 2021.

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif Général du District.**

➤ **Point fonctionnement et rappels des prérogatives d'un membre de CDA.**

M. DENNIELOU insiste sur quelques points d'amélioration dans le fonctionnement interne de la CDA :

- ✓ L'importance d'excuser son absence en cas d'impossibilité de se rendre à la réunion d'une autre commission.
- ✓ La réactivité nécessaire au niveau des réponses aux courriels reçus par la CDA.
- ✓ Le respect du délai de 48h s'agissant de la rédaction et de l'envoi des rapports d'observations.

➤ **Courriers et informations générales.**

- ✓ Courriel du CTRA, M. POULAT Éric, relatif à l'envoi des tableaux de candidature de la FIA.
- ✓ Le dîner de fin d'année de la CDA aura lieu vendredi 3 décembre prochain.
- ✓ Un courriel a été envoyé aux arbitres parisiens à propos de la bonne utilisation du numéro de permanence de la CDA ainsi que du numéro d'urgence mis à leur disposition.
- ✓ Deux JAD parisiens, MM. DIALLO Boubacar et SIARRAS Giovanni, ont récemment participé aux Interdistricts U16 mis en place par la Ligue de Paris Île-de-France.
- ✓ Une fiche de non-indemnisation a été créée afin de pallier aux difficultés liées à l'usage du formulaire en ligne de non-indemnisation. Elle sera mise en service à compter du lundi 22 novembre 2021.
- ✓ M. BOUTCHICHE intègre l'équipe de la CDA. La Commission se félicite de l'arrivée de M. BOUTCHICHE dont l'expérience et les qualités constitueront un atout important pour l'arbitrage parisien. Sa candidature a été présentée et validée lors du dernier Comité Directeur.

➤ **Retour sur la réunion Bureau de la CDA du jeudi 21 octobre 2021.**

Le procès-verbal de la réunion du Bureau de la CDA du jeudi 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Retour sur le Comité de Directeur du jeudi 28 octobre 2021.**

M. DENNIELOU expose à la CDA les décisions prises lors du Comité Directeur du jeudi 28 octobre 2021.

➤ **Décisions CDA suite aux tests du 23 octobre 2021.**

La première session de test théorique et de test physique destinée aux arbitres de Football à 11 s'est tenue samedi 23 octobre dernier. Le test théorique s'est déroulé au siège du District. Le test pratique a été réalisé au Stade Georges Carpentier (Paris 13e).

Le taux de participation à ces premiers tests s'élève à 42,86 % de l'effectif global des arbitres parisiens.

Les résultats du test physique sont très satisfaisants : il n'y a en effet qu'un seul échec à déplorer.

En revanche, les résultats du test théorique s'avèrent globalement inquiétants. La longue interruption des compétitions due à la crise sanitaire a semble-t-il généré une dégradation du niveau théorique moyen des officiels. À ce propos, la CDA remarque notamment un certain nombre de lacunes au niveau de connaissances basiques telles que les motifs d'avertissements et d'exclusions. Afin de remédier à ces insuffisances, la CDA proposera une séance de correction du test théorique **mercredi 24 novembre 2021** au District (un dispositif sera également mis en place pour suivre cette séance en visioconférence).

Par ailleurs, conformément à la politique de transparence formulée dès le début de saison par la CDA, chaque arbitre pourra consulter sa copie corrigée dans les locaux du District.

Enfin, eu égard aux effectifs limités d'arbitres dont dispose actuellement le District Parisien, la Commission Départementale d'Arbitrage décide de maintenir temporairement les désignations des arbitres absents ou ayant échoué aux tests.

➤ **Ajustement du calendrier CDA 2021-2022.**

La CDA procède à des ajustements concernant son calendrier d'actions.

Les prochaines sessions de tests théoriques et physiques auront lieu aux dates suivantes :

**Football à 11**

- 1) Test physique de rattrapage le mardi 30 novembre 2021 à 19h30 (lieu à définir).
- 2) Test théorique de rattrapage le jeudi 2 décembre 2021 à 19h30 au siège du District.
- 3) Test théorique de rattrapage le lundi 13 décembre 2021 à 19h30 au siège du District.
- 4) Test physique de rattrapage le mardi 14 décembre 2021 à 19h30 (lieu à définir).

**Futsal**

- 1) Test théorique le vendredi 26 novembre 2021 à 19h00 au siège du District.
- 2) Test physique le mercredi 1er décembre 2021 à 18h30 au Gymnase Biancotto (Paris 17e).
- 3) Test théorique de rattrapage le mercredi 8 décembre 2021 à 19h00 au siège du District.
- 4) Test physique de rattrapage le jeudi 9 décembre 2021 à 19h30 (lieu à définir).

➤ **Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 22h20.

Prochaines réunions organisées par la Commission :

- ✓ Bureau : le jeudi 2 décembre 2021 à 19h30
- ✓ Plénière : le vendredi 17 décembre 2021 à 19h

Nicolas DENNIELOU  
Le Président

Pierre-Edouard MORLET  
Le Secrétaire Général

# Annexes



Horaires des  
matches



Calendrier



Annexes



PLU

# HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



## RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

## RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

# CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F
Jeudi 2/09		RENTREE SCOLAIRE								
Samedi 4/09										
Jeudi 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7								
Samedi 11/09										
Samedi 18/09										
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT								
Dimanche 26/09									parisienne 6 foot	
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ								
Samedi 2/10										
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL								
		PHASE 1								
Samedi 9/10		Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1
Samedi 16/10		Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2
Samedi 23/10										
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF			
Samedi 30/10	Modules CFF2	VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/10								
Mercredi 3/11		interdistrict U16								
Samedi 6/11		interdistrict U15								
Samedi 13/11		Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3
Samedi 20/11		Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4
Samedi 27/11			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 1ER TOUR			interdistrict U15F			
Samedi 4/12		Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5
Samedi 11/12		Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6
Samedi 18/12										
Samedi 25/12		NOËL								
Samedi 1/01		VACANCES SCOLAIRE D'liste U13 INF								
Samedi 8/01		Plateau 4								
Samedi 15/01			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 2E TOUR			FESTIFOOT U13 2E TOUR			
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7
Jeudi 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2								
Samedi 29/01		PHASE 2/ BRASSAGE								
Samedi 5/02		Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2
Samedi 12/02			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 3E TOUR			FESTIFOOT U13 3E TOUR			
Samedi 19/02		Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2
Samedi 26/02		HIVER								
Samedi 5/03		VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03								
Samedi 12/03		Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2
Samedi 19/03		Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2
Samedi 26/03		Plateau 7	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2
Samedi 2/04		Plateau 6	challenge/coupe	FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			
Samedi 9/04		Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2
Samedi 16/04		WEEK END DE PÂQUES								
Lundi 18/04										
Samedi 23/04										
mercredi 27/04									interdistrict U14F	
Samedi 30/04						PRINTEMPS	Interdistrict U14			
Samedi 7/05		VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05								
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE			FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE	
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2
Jeudi 26/05		ASCENSION								
Samedi 28/05										
Samedi 04/06										
Lundi 6/06						PENTECÔTE				
Samedi 11/06					finale u11 reg	INTERCLUB		finale U11 reg		
Samedi 18/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)								
Samedi 25/06						CEREMONIE CLOTURE DE SAISON			fillofoot reg	

